

SQNE



SWISSTECH CONVENTION CENTER

GENERAL TERMS & CONDITIONS

CONDITIONS GÉNÉRALES

Contents

PREAMBLE / PRÉAMBULE.....	3
I. GENERAL PROVISIONS / CONDITIONS GÉNÉRALES	3
1. Offer and Contract / Offre et Contrat	3
2. Event Relationships / Relations avec les participants à votre événement.....	3
3. STCC logo / Logo STCC	3
4. Special events / Événements spéciaux.....	3
5. Insurance / Assurance	4
6. Termination of the Contract by the STCC / Résiliation du Contrat par le STCC.....	4
7. Termination of the Contract by the Client / Résiliation du Contrat par le Client.....	4
8. Force Majeure	5
9. Indexation clause / Clause d'indexation	5
10. CO2 emissions calculation mandatory / Calcul des émissions CO2 exigé.....	5
11. Installation and dismantling / Montage et démontage	5
12. Wi-Fi / Wi-Fi	6
13. The SQNE's right of access / Droit d'accès de la SQNE	6
II. ON-SITE PROVIDERS / FOURNISSEURS SUR SITE	6
1. Catering / Restauration	6
2. Other providers / Autres Fournisseurs.....	7
III. FINANCIAL CONDITIONS / CONDITIONS FINANCIÈRES.....	7
1. Invoices and payment procedures / Facturation et procédures de paiement	7
2. VAT / TVA	7
IV. FINAL PROVISIONS / DISPOSITIONS FINALES	7
1. SQNE liability exclusion / Exclusion de la responsabilité de la SQNE	7
2. Your liability / Votre responsabilité	7
3. Confidentiality / Confidentialité	8
4. Data protection / Protection des données.....	8
5. Amendments to the Contract / Modifications du contrat	8
6. Severability / Divisibilité.....	8
7. Governing law and jurisdiction / Droit applicable et juridiction compétente	8

PREAMBLE / PRÉAMBULE

The SwissTech Convention Center ("STCC") is managed by the Société du Quartier Nord de l'EPFL ("SQNE" or "we"), a partnership composed of the Ecole polytechnique fédérale de Lausanne ("EPFL"), the Foundation Les Bois Chamblard, and EPFL Innovation Park Foundation.

Together with the security and health regulations, the STCC's handbook for exhibitors and the Data Protection Policy , these general terms & conditions ("GT&C") supplement the contract entered into between you and the SQNE (the "**Contract**"). In case of discrepancies between the different documents, the Contract shall prevail.

Le SwissTech Convention Center ("STCC") est géré par la Société du Quartier Nord de l'EPFL ("SQNE" ou "nous"), un partenariat composé de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne ("EPFL"), la Fondation Les Bois Chamblard, et Fondation du Parc d'innovation de l'EPFL.

Avec les règles de sécurité et de santé, le manuel de l'exposant STCC et la politique de protection des données, les présentes conditions générales (" CGV ") complètent le contrat conclu entre vous et la SQNE (le " Contrat "). En cas de divergence entre les différents documents, le Contrat est prépondérant.

I. GENERAL PROVISIONS / CONDITIONS GÉNÉRALES

1. Offer and Contract / Offre et Contrat

Unless otherwise specified, the total amount invoiced by the SQNE, according to the payment plan in your Contract, relevant to your event, must be received by us in full no later than the day before the installation of your event begins.

The Contract is strictly personal. Assignment, subcontracting, or any other transfer of your rights and obligations under the Contract are not permitted without our prior written consent. In any event, you shall remain jointly and severally liable.

Sauf indication contraire, le montant total facturé par la SQNE, selon l'échéancier de paiement de votre Contrat, relatif à votre événement, doit nous parvenir en totalité au plus tard la veille du début de l'installation de votre événement.

Le Contrat est strictement personnel. La cession, la sous-traitance ou tout autre transfert de vos droits et obligations en vertu du contrat ne sont pas autorisés sans notre consentement écrit préalable. Dans tous les cas, vous restez solidairement responsable.

2. Event Relationships / Relations avec les participants à votre événement

Any relationship, contractual or otherwise, in relation with your event shall be between you and your event's participants.

You shall be the exclusive contact vis-à-vis your event's participants for all matters in relation with your event.

You shall act exclusively in your own name and for your own account. You shall have no right, power or authority, express, implied or tacit, to hold yourself out to be our agent, disclosed or undisclosed, for any purpose whatsoever.

Toute relation, contractuelle ou autre, en relation avec votre événement sera entre vous et les participants à votre événement.

Vous serez l'interlocuteur exclusif auprès des participants de votre manifestation pour toutes les questions relatives à votre manifestation.

Vous devez agir exclusivement en votre nom et pour votre propre compte. Vous n'aurez aucun droit, pouvoir ou autorité, explicite, implicite ou tacite, de vous présenter comme étant notre agent, divulgué ou non, à quelque fin que ce soit.

3. STCC logo / Logo STCC

You may include the STCC logo on the documents relevant to your event as well as the page of your website referring to your event, provided that you comply with the graphic charter of the STCC. The STCC logo is available on the website: www.stcc.ch. Documents and website including the STCC logo are subject to our prior written approval that can be declined if, in our opinion, they do not comply with conditions of use of the STCC logo.

Vous pouvez utiliser le logo STCC sur les documents relatifs à votre événement ainsi que sur la page de votre site Internet faisant référence à votre événement, à condition de respecter la charte graphique du STCC. Le logo du STCC est disponible sur le site Internet : www.stcc.ch. Les documents et le site web, y compris le logo du STCC, sont soumis à notre approbation écrite préalable qui peut être refusée si, à notre avis, ils ne respectent pas les conditions d'utilisation du logo du STCC.

4. Special events / Événements spéciaux

In case of alcohol sale, you must be in possession of an alcohol license. You shall provide us with a copy of this license before your event begins.

If you organize a concert or show, you shall obtain in advance all the relevant performance rights and shall pay all amounts in relation thereto to SUISA

(Cooperative Society of Music Authors and Publishers in Switzerland).

En cas de vente d'alcool, vous devez être en possession d'une autorisation de vente d'alcool. Vous devez nous fournir une copie de cette licence avant le début de votre événement.

Si vous organisez un concert ou un spectacle, vous devez obtenir à l'avance tous les droits d'exécution correspondants et payer tous les montants y afférents à SUISA (Société coopérative des auteurs et éditeurs de musique en Suisse).

5. Insurance / Assurance

You shall take out all insurance necessary to cover your civil liability vis-à-vis third parties and specifically you must provide a certificate of civil liability insurance that also covers all damages caused to the STCC relevant to your event. To do so, your insurance company must return to us a signed certificate. The amount and nature of the guarantees must be in accordance with the certificate.

Vous devez souscrire toutes les assurances nécessaires pour couvrir votre responsabilité civile vis-à-vis des tiers et notamment fournir une attestation d'assurance responsabilité civile qui couvre également tous les dommages causés au STCC en rapport avec votre événement. Pour ce faire, votre compagnie d'assurance doit nous retourner, signée, une attestation d'assurance. Le montant et la nature des garanties doivent être conformes à ceux de l'attestation.

6. Termination of the Contract by the STCC / Résiliation du Contrat par le STCC

We are entitled to terminate the Contract with immediate effect, without incurring any liability whatsoever, in the following cases:

- any instalment indicated in the Contract is not received by us in full and on time;
- you fail to provide us in time with a copy of the documents required by us, in particular the documents indicated in the Contract and its annexes, including these GT&C;
- you provide us with misleading or false information;
- your event could damage the reputation of the STCC or lead to disturbance of public order;
- you breach applicable laws or regulations or you are unable to ensure that your event's participants comply with applicable laws;
- you breach terms and conditions of the Contract or its annexes, including these GT&C;

Termination for the reasons aforementioned will be considered as a termination caused by you for which

the cancellation fees described in article 7 of the section "general provisions" will apply. You will not be able to claim any form of costs or damages incurred.

In the event of a cancellation for any other reason by the STCC, except in the case of force majeure, you will be refunded for any payments made by you, but to exclude services already contracted or rendered and limited to the contract with the STCC. There shall in any event be no liability on the STCC to compensate you for payments made in advance to third parties, lost earnings and harm to image.

Nous sommes en droit de résilier le contrat avec effet immédiat, sans aucune responsabilité de notre part, dans les cas suivants :

- tout versement indiqué dans le contrat n'est pas reçu dans son intégralité à temps par nous;
- vous ne nous fournissez pas à temps une copie des documents requis par nous, en particulier les documents indiqués dans le contrat et ses annexes, y compris les présentes CGV ;
- vous nous fournissez des renseignements trompeurs ou faux ;
- votre événement pourrait endommager la réputation du STCC ou porter atteinte à l'ordre public ;
- vous ne respectez pas les lois ou règlements applicables ou vous ne pouvez pas vous assurer que les participants à votre événement respectent les lois applicables ;
- vous ne respectez pas les termes et conditions du Contrat ou de ses annexes, y compris les présentes CGV ;

La résiliation pour les raisons susmentionnées sera considérée comme une résiliation causée par vous pour laquelle les frais d'annulation décrits à l'article 7 de la section « conditions générales » s'appliqueront. Vous ne pourrez prétendre à aucune forme de frais ou de dommages encourus ;

En cas d'annulation pour toute autre raison par le STCC, sauf en cas de force majeure, vous serez remboursé de tous vos paiements effectués mais à l'exclusion des services déjà contractés ou rendus et limités au contrat avec le STCC. Le STCC n'est pas tenu de vous indemniser pour les paiements effectués à l'avance à des tiers, le manque à gagner et les atteintes à l'image.

7. Termination of the Contract by the Client / Résiliation du Contrat par le Client

In case of cancellation, you shall remain liable for the payment of a portion of the contract value at the cancellation date as defined in the table below:

Months before the event start date:	Portion of the contract value:
-------------------------------------	--------------------------------

More than 12 months	10% of rental space
From 6 to 12 months	50% of total contract
From 3 to 6 months	75% of total contract
Less than 3 months	100% of total contract

We recommend that you subscribe to a cancellation insurance policy.

En cas d'annulation, vous restez redevable du paiement d'une partie de la valeur du contrat à la date d'annulation telle que définie dans le tableau ci-dessous:

<i>Mois avant la date de début de l'événement:</i>	<i>Portion de la valeur du contrat :</i>
<i>Plus de 12 mois</i>	<i>10% de l'espace de location</i>
<i>De 6 à 12 mois</i>	<i>50% du total du contrat</i>
<i>De 3 à 6 mois</i>	<i>75% du total du contrat</i>
<i>Moins de 3 mois</i>	<i>100% du total du contrat</i>

Nous vous recommandons de souscrire une assurance annulation.

8. Force Majeure

If an event must be interrupted or cancelled as a result of force majeure, external and unpredictable influences (demonstrations, violence, threats by third parties, pandemics, epidemics, COVID-19), event bans by authorities (Swiss Confederation, Canton of Vaud, local municipality) or any other circumstances for which the SwissTech Convention Center is not responsible for, both parties shall be freed from their obligations in connection with the event cancelled and payments already made will be returned subject to deduction of any expenditure in connection with the present Rental Contract incurred in good faith by the STCC.

There shall in any case be no liability on the STCC to compensate you for payments made in advance to third parties, lost earnings and harm to image.

Si une manifestation doit être interrompue ou annulée en raison d'un cas de force majeure, d'influences extérieures et imprévisibles (manifestations, violences, menaces de tiers, pandémies, épidémies, COVID-19), d'interdictions de manifestation par les autorités (Confédération suisse, canton de Vaud, commune) ou de toute autre circonstance dont le SwissTech Convention Center n'est pas responsable, les deux parties seront libérées de leurs obligations en relation avec la manifestation annulée et les paiements déjà effectués seront restitués sous déduction de toute dépense en relation avec le présent contrat de location engagée de bonne foi par le STCC.

dépense en relation avec le présent contrat de location engagée de bonne foi par le STCC.

Le STCC n'est pas tenu de vous indemniser pour les paiements anticipés à des tiers, le manque à gagner et les atteintes à l'image.

9. Indexation clause / Clause d'indexation

Without denunciation of the present contract, but with a notice of one month by official letter, the prices can be modified up to 100% of the variation of the Swiss consumer price index, taking as a basis the index of the month of signature of the contract. The variation can only be notified once a year, based on the index used at the time of the last notification

Sans dénonciation du présent contrat, mais moyennant un préavis d'un mois notifié sur la formule officielle adressée par lettre recommandée, les prix pourront être modifiés à concurrence de 100% de la variation de l'indice suisse des prix à la consommation, en prenant pour base l'indice du mois de signature du contrat. La variation ne peut être notifiée qu'une fois par année, en prenant pour base l'indice utilisé lors de la dernière notification.

10. CO2 emissions calculation mandatory / Calcul des émissions CO2 exigé

The use of the "myclimate" template to calculate CO2 emissions for your event is mandatory. You have the option to decide if you want to offset your event's CO2 emissions.

L'utilisation du formulaire "myclimate" pour calculer les émissions de CO2 de votre événement est exigé. Vous avez la possibilité de décider si vous souhaitez compenser les émissions de CO2 de votre événement.

11. Installation and dismantling / Montage et démontage

The installation and the dismantling of your event shall take place during the dates indicated in the Contract.

At the end of your event, the premises must be left in order that includes the removal of any debris.

If you fail to dismantle and clean the premises as set forth above, we reserve the right to do it for you, at your costs.

We reserve the right to invoice you the costs of repairing any damage further to your event. You must insure all property entering the STCC and you and your insurance company waive all recourse against the STCC and its insurance company in the event of a loss affecting such property.

L'installation et le démontage de votre événement aura lieu aux dates indiquées dans le Contrat.

À la fin de votre événement, les lieux doivent être laissés en ordre ce qui inclut l'enlèvement de tout débris.

Si vous ne démontez pas et ne nettoyez pas les locaux comme indiqué ci-dessus, nous nous réservons le droit de le faire pour vous, à vos frais.

Nous nous réservons le droit de vous facturer les frais de réparation de tout dommage suite à votre événement. Vous devez assurer tous les biens entrants dans le STCC et vous, et votre compagnie d'assurance, renoncez à tout recours contre le STCC et sa compagnie d'assurance en cas de perte affectant ces biens.

12. Wi-Fi / Wi-Fi

A third-party provider makes free Wi-Fi available in the STCC.

We do not guarantee the availability or the security of this service. The Wi-Fi provider may collect and store metadata of the users.

You shall inform your event's participants accordingly.

Le Wi-Fi gratuit est mis à disposition dans le STCC par un fournisseur tiers.

Nous ne garantissons pas la disponibilité ou la sécurité de ce service. Le fournisseur Wi-Fi peut collecter et stocker les métadonnées des utilisateurs.

Vous devez en informer les participants de votre événement.

13. The SQNE's right of access / Droit d'accès de la SQNE

SQNE management and staff shall have access to the STCC at all times, including the areas reserved for your event.

We reserve the right to carry out unannounced visits either by our staff or by third parties hired by us. We will attempt to keep these visits as discreet as possible.

La direction et le personnel de la SQNE auront accès au STCC en tout temps, y compris les espaces réservés à votre événement.

Nous nous réservons le droit d'effectuer des visites imprévues soit par notre personnel, soit par des tiers engagés par nous. Nous nous efforcerons de garder ces visites aussi discrètes que possible.

II. ON-SITE PROVIDERS / FOURNISSEURS SUR SITE

1. Catering / Restauration

The SQNE works with Eldora Traiteur SA, an official but not exclusive partner. A manager of Eldora Traiteur SA is available at the STCC.

If you choose a caterer other than Eldora Traiteur SA, we will invoice you a 15% fee calculated on the total amount of the food and beverage including service invoiced by your caterer.

You shall provide us, within 15 days of the end of your event, with a detailed invoice of your caterer, failing which we reserve the right to calculate our fee based on our estimation of the amount of the food and beverage invoiced by your caterer. This amount must be paid to the SQNE within the same time limit.

You shall ensure that your caterers working areas (in particular the service, the coffee machine, and the cooking area) are fully protected by appropriate floor coverings.

All providers you make enter the STCC must be insured for damage to the STCC and their own property. They must waive all recourse against the SQNE and its insurer. In addition, a daily flat rate for use of the kitchens is invoiced to the caterer you chose.

La SQNE travaille en collaboration avec Eldora Traiteur SA, partenaire officiel mais non exclusif. Un responsable d'Eldora Traiteur SA est disponible au STCC.

Si vous choisissez un traiteur autre qu'Eldora Traiteur SA, nous vous facturerons une commission de 15% calculée sur le montant des repas et boissons inclus les services facturés par votre traiteur.

Vous devez nous fournir, dans les 15 jours suivants la fin de votre événement, une facture détaillée de votre traiteur, à défaut de quoi nous nous réservons le droit de calculer nos honoraires sur la base de notre estimation du montant de la nourriture et de la

boisson facturées par votre traiteur. Ce montant doit être versé à la SQNE dans le même délai.

Vous devez vous assurer que les zones de travail de votre traiteur (en particulier le service, la machine à café et la zone de cuisson) sont entièrement protégées par des revêtements de sol appropriés.

Tous les prestataires que vous faites entrer au STCC doivent être assurés pour les dommages causés au STCC et à leurs propres biens. Ils doivent renoncer à tout recours contre la SQNE et son assureur. En outre, un forfait journalier pour l'utilisation des cuisines est facturé au traiteur que vous avez choisi.

2. Other providers / Autres Fournisseurs

We work with a number of Partners.

If you intend to work with other providers, you must provide us with the particulars and activities of such providers before contracting with them. We reserve the right to refuse any contractor without having to justify the reasons of our refusal.

If you choose other providers, we will invoice you a 10% fee calculated on the amount of the services invoiced by your providers.

You shall provide us, within 15 days of the end of your event, with a detailed invoice of your provider, failing which we reserve the right to calculate our fee based on our estimation of the amount of the services invoiced by your provider. This amount must be paid to the SQNE within the same time limit of the final invoice.

You shall be liable for all damages caused by your providers.

Nous travaillons avec un certain nombre de Partenaires.

Si vous avez prévu de travailler avec d'autres prestataires, vous devez nous fournir les détails et les activités de ces prestataires avant de passer un contrat avec eux. Nous nous réservons le droit de refuser tout prestataire sans avoir à justifier les motifs de notre refus.

Si vous choisissez d'autres prestataires, nous vous facturerons une commission de 10% calculée sur le montant des prestations facturées par vos prestataires.

Vous devez nous fournir, dans les 15 jours suivant la fin de votre événement, une facture détaillée de votre prestataire, faute de quoi nous nous réservons le droit de calculer nos honoraires sur la base de notre estimation du montant des services facturés par votre prestataire. Ce montant doit être payé à la SQNE dans le même délai que la facture finale.

Vous êtes responsable de tous les dommages causés par vos prestataires.

III. FINANCIAL CONDITIONS / CONDITIONS FINANCIÈRES

1. Invoices and payment procedures / Facturation et procédures de paiement

Your payments must be made in the currency of the invoice and by transfer to the bank accounts stated on our invoices. Reminders will be invoiced CHF 20.

If you fail to pay our invoices on time, you will be automatically in arrears. In this case, we will invoice interest of 5% per year on any outstanding amount and you shall be liable for any additional damages incurred by us. We may suspend all services, refuse access to the STCC, and reserve any other rights we may have.

Vos paiements doivent être effectués dans la devise de la facture et par virement sur les comptes bancaires indiqués sur nos factures. Tout rappel sera facturé CHF 20.

Si vous ne payez pas nos factures à temps, vous serez automatiquement en retard. Dans ce cas, nous serons en droit de facturer un intérêt moratoire de 5% par an sur tout montant restant dû et vous êtes responsable des dommages supplémentaires que nous pourrions subir. Nous pouvons suspendre tous les services et refuser l'accès au STCC. Nous nous réservons tous les autres droits que nous pourrions avoir contre vous.

2. VAT / TVA

The services provided by the SQNE are subject to Swiss VAT.

Les prestations de la SQNE sont soumises à la TVA suisse.

IV. FINAL PROVISIONS / DISPOSITIONS FINALES

1. SQNE liability exclusion / Exclusion de la responsabilité de la SQNE

The SQNE is not liable for your event nor for your suppliers.

La responsabilité de la SQNE est exclue. La responsabilité de la SQNE à propos de vos fournisseurs est exclue.

2. Your liability / Votre responsabilité

Your liability includes any damage caused by your event's participants and your service providers.

Votre responsabilité inclut tout dommage causé par les participants à votre événement et vos fournisseurs et prestataires de service.

3. Confidentiality / Confidentialité

The terms and conditions of the Contract, including its annexes (including the financial terms) can not be disclosed to any third party without the prior written consent of the SQNE or yours

Except if otherwise agreed, this confidentiality clause will remain in effect even after the signed contract has expired.

Les termes et conditions du contrat, y compris ses annexes (y compris les conditions financières) ne peuvent être divulgués à un tiers sans l'accord écrit préalable de la SQNE ou du vôtre.

Sauf convention contraire, cette clause de confidentialité restera en vigueur même après l'expiration du contrat signé.

4. Data protection / Protection des données

The SQNE may process your personal data (or the personal data of persons related to you) in accordance with the SQNE's privacy policy, which is available on the following website: <https://www.stcc.ch/legal-disclaimer/>

It is your responsibility to convey this privacy policy to all persons related to you, whose personal data may be processed by the SQNE.

La SQNE peut traiter vos données personnelles (ou les données personnelles des personnes qui vous sont liées) conformément à la politique de confidentialité de la SQNE, disponible sur le site Internet suivant : <https://www.stcc.ch/legal-disclaimer/>

Il est de votre responsabilité de transmettre cette politique de confidentialité à toutes les personnes qui vous sont liées et dont les données personnelles peuvent être traitées par la SQNE.

5. Amendments to the Contract / Modifications du contrat

Any amendment to the Contract and its annexes, including these GT&C, must be made in writing.

Toute modification du contrat et de ses annexes, y compris les présentes CGV, doit être faite par écrit.

6. Severability / Divisibilité

The invalidity of certain provisions of the Contract and its annexes, including these GT&C, does not affect the validity of the other provisions of this agreement.

Any provision, which is invalid, shall be replaced by a valid provision whose content is as close as possible to the parties' initial intention.

La nullité de certaines dispositions du Contrat et de ses annexes, y compris les présentes CGV, n'affecte pas la validité des autres dispositions du présent contrat.

Toute disposition invalide est remplacée par une disposition valide dont le contenu est aussi proche que possible de l'intention initiale des parties.

7. Governing law and jurisdiction / Droit applicable et juridiction compétente

Swiss law shall govern the Contract and its annexes, including these GT&C.

All disputes arising out of or in connection with The Contract and its annexes, including these GT&C, shall be settled by the competent courts of Lausanne, Switzerland.

Le contrat et ses annexes, y compris les présentes CGV, sont régis par le droit suisse.

Tous les litiges découlant du Contrat et de ses annexes, y compris les présentes CGV, sont soumis à la résolution des tribunaux compétents de Lausanne, Suisse.

Lausanne, January 31st, 2023 / 31 janvier 2023